

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2383)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

De manière générale, l'assimilation du temps d'absence à du temps de travail effectif est une exception qui doit être justifiée.

Cette demande engendrerait de fortes contraintes financières pour l'employeur, notamment dans les plus petites entreprises. Cela aurait pour effet de renchérir le coût du travail avec un effet négatif sur l'emploi.